

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.37.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

OBJET : LOGIREM SA d'HLM : aide départementale pour la 1ère tranche des travaux de réhabilitation de la résidence "Les Comtes" à Port-de-Bouc et réaffectation du solde d'une subvention pour la résidence "La Rousse" à Miramas.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur de la production et de la réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), la SA d'HLM LOGIREM domiciliée 111 boulevard National, BP 60204, 13302 Marseille Cedex 03, sollicite l'octroi d'une subvention de 800 000 € pour accompagner la première tranche des travaux de réhabilitation de la résidence " Les Comtes " à Port-de-Bouc, portant sur un coût d'investissement TTC de 6 308 210 €

Cet ensemble immobilier est appelé à bénéficier d'une opération d'intérêt régional au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

La résidence a été mise en service en 1970 et abrite aujourd'hui 501 logements locatifs sociaux répartis sur 16 bâtiments allant de 2 à 10 étages, ainsi que 7 locaux associatifs.

Elle est située au nord du centre-ville de Port-de-Bouc et du Port Renaissance, et au sud de la RN 568, dans le quartier prioritaire de la politique de la ville " Les Comtes-Tassy ".

Le programme global des travaux, en cours de définition pour sa seconde tranche, prévoit l'atteinte d'un niveau de performance énergétique équivalent au label BBC rénovation (étiquette B+), pour l'ensemble des bâtiments.

La première tranche des travaux dits prioritaires, objet de la demande de financement, a été présentée aux habitants ainsi qu'à leurs représentants et un accord collectif a été signé le 22 juin 2018. Les travaux envisagés ne donneront pas lieu à une augmentation des loyers.

Vous trouverez en annexe I au rapport la présentation des travaux qui seront engagés en première tranche par la LOGIREM pour un coût prévisionnel TTC de 6 308 210 €, les dépenses éligibles à l'aide départementale s'élevant pour leur part à un montant TTC de 5 162 573 € auquel pourrait être associée une subvention de 516 257 €, représentant 10 % de ces dernières.

Par ailleurs, par délibération n° 35 du 23 mai 2014, la Commission permanente a accordé à la SA d'HLM LOGIREM les subventions suivantes :

- 254 292 € sur une dépense subventionnable TTC de 2 542 918 € pour accompagner les travaux de réhabilitation de la résidence "La Rousse" à Miramas, au titre de la délégation au logement ;
- 280 470 € sur une dépense subventionnable TTC de 1 402 352 € pour participer à la requalification des espaces extérieurs de la même résidence, dans le cadre de la délégation à la politique de ville.

Par délibération n° 27 du 18 juillet 2014, un complément de subvention de 127 146 € a été octroyé pour les travaux de réhabilitation (délégation logement).

La société sollicite un transfert du solde de la subvention accordée pour les espaces extérieurs, soit 95 729 € au bénéfice des travaux de réhabilitation.

Cette demande est motivée par la modification du programme des travaux, dont le coût prévisionnel a augmenté d'environ 1,5 million d'euros.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé :

- de donner votre accord à l'octroi à la SA d'HLM LOGIREM d'une subvention de 516 257 € destinée à accompagner la première tranche des travaux d'économie d'énergie de la résidence "Les Comtes" à Port-de-Bouc ;
- d'autoriser le transfert du solde de la subvention accordée par délibération n° 35 du 23 mai 2014, à la SA d'HLM LOGIREM, pour la requalification des espaces extérieurs de la résidence "La Rousse" à Miramas, soit 95 729 € au bénéfice des travaux de réhabilitation réalisés par la société sur la même résidence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL